



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**LYCEE SARDA
GARRIGA**
Lycée d'enseignement
général et technologique

FICHE D'INSCRIPTION OU DE RÉINSCRIPTION

Établissement précédent :

Classe précédente :

SEXE : M F

NOM PRÉNOMS DE L'ÉLÈVE :

Date de naissance :

Code département de naissance :

Commune de naissance :

Classe :

Doublement : oui non

ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Mère Père Tuteur Responsable financier

Mère Père Tuteur Responsable financier

NOM du responsable légal 1 :

NOM du responsable légal 2 :

PRÉNOMS :

PRÉNOMS :

ADRESSE postale complète :

ADRESSE postale complète :

Tél. domicile :

Tél. domicile :

Tél. travail :

Tél. travail :

Tél. portable :

Tél. portable :

Profession :

Profession :

Adresse mail

Adresse mail

Autre membre ou personne à contacter:

Autre membre ou personne à contacter:

Nombre d'enfants au collège et lycée (sans compter celui qui s'inscrit) :

Régime : Externe Demi-pensionnaire

Boursier : oui non

Titulaire ASSR 1 : oui non

ASSR 2 : oui non

Transport scolaire : oui non

CIREST CINOR

Point de ramassage:

AUTORISATION DE SORTIE

Pour les élèves externes et demi-pensionnaires: (*cocher la case choisie)

Carnet bleu élève externe : autorisé à quitter le lycée en cas de cours non assuré

Carnet jaune élève demi-pensionnaire : autorisé à quitter le lycée en cas de cours non assuré

Carnet rouge élève autorisé à quitter le lycée **UNIQUEMENT** lorsqu'il n'aura plus cours de la journée

ALERTE CYCLONIQUE – ÉVACUATION

- 1- Les élèves utilisant des transports scolaires attendent en salle de regroupement.
- 2- Les élèves n'utilisant pas les transports scolaires (cochez la case concernée)

- J'autorise mon enfant à rentrer à la maison par ses propres moyens.
 Je demande que mon enfant reste en salle de regroupement jusqu'à mon arrivée.

RADIERS ET PASSAGES DANGEREUX

Les élèves qui traversent un radier pour se rendre au lycée ou pour regagner leur domicile doivent l'indiquer :

Radier (s) :

SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES

L'assistante sociale reçoit les élèves et famille les lundis et jeudis (matin) au lycée : écoute, conseil, soutien, aide, constitution des demandes d'aides financières en cas de difficultés pour faire face aux dépenses liées à la scolarité de votre enfant et présentation en commission.

- Le fonds social de cantine pour vous aider au paiement des frais de demi-pension.
- Le fonds social lycéen pour toutes dépenses exceptionnelles liées à la scolarité et la santé de votre enfant.

Fait à Saint-André, le

Recopiez la mention « lu et approuvé – bon pour accord » dans le cadre ci-dessous :

Je soussigné(e) ,

responsable légal,

- Accepte de recevoir des SMS du lycée
 Refuse de recevoir des SMS du lycée

Liste des pièces à fournir :

Le jour de l'inscription, le responsable légal devra se munir de:

- photocopies des 2 bulletins semestriels de troisième pour les inscriptions en seconde.
- photocopies des 3 bulletins de 2^{de} pour les inscriptions en 1^{ère} (pour les nouveaux élèves)
- photocopies des 3 bulletins de 1^{ère} pour les inscriptions en terminale (pour les nouveaux élèves)
- 4 photos d'identité récentes (au dos nom et prénoms) uniquement pour la Vie Scolaire.
- 1 photocopie d'un justificatif d'adresse datant de moins de trois mois qui sera détruit après vérification des coordonnées
- Le certificat de radiation (**EXEAT**), pour les nouveaux élèves
- La copie du livret de famille qui sera détruite en bonne forme à l'issue de la demande d'inscription
- **Pour les parents divorcés ou séparés, fournir une photocopie de la décision de justice portant sur la garde et sur l'exercice de l'autorité parentale**
- **Demi-pension :**
 - 1 photo d'identité (uniquement pour les nouveaux demi-pensionnaires)
 - 1 Chèque de 150€ à l'ordre de l'agent comptable pour les non boursiers, attestation pour les boursiers,
 - 1 RIB pour les nouveaux boursiers.
- **INFIRMERIE :**

Les élèves atteints d'allergie alimentaire ainsi que de troubles de la santé **évoluant sur une longue période** sont susceptibles de nécessiter la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Le PAI est à renouveler à chaque rentrée scolaire.

Les élèves rencontrant un ou plusieurs troubles des apprentissages (ex. dyslexie...) peuvent bénéficier d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP).

L'infirmière met à votre disposition les documents.

Pour les nouveaux arrivants :

- Fournir la fiche d'urgence remplie intégralement.
- Fournir les 2 photocopies **agrafées** des vaccinations du carnet de santé avec nom et prénom de l'élève. Si un retard de vaccination est constaté, l'élève devra apporter à l'infirmière le carnet de santé pour une mise à jour.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ